L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
VENDREDI. 24 FEVRIER 1888.

PETITES ANNONCES.

A. E. Philips, notaire, 5 Coml. Place, peut prêter sur hypothèque de $60 à $90,000.
29 déc—6m

DEMANDES D'EMPLOI.

UN Professeur, nouvellement arrivé et n'ayant pas d'occupation, offre ses services en cette qualité à une famille ou à une institution, en ville ou à la campagne. Il enseigne le français, l'anglais, l'espagnol, etc. Il ne demande pour toute rémunération que le logement et la table. S'adresser par lettres aux initiales G. O., bureau de l'ABEILLE. 20 déc—

DEMANDES.

ON demande—Une Française comme bonne et femme de chambre, consentant à quitter la ville en été. S'adresser de 11 heures à midi, 637 avenue St. Charles, avec références écrites.
24 fév—24, 25, 26.

ON demande—Une modiste expérimentée, avec de bonnes références comme honnêteté et capacité pour prendre charge de mon salon de modes. Aussi une ouvrière de premier ordre, pour ajuster et garnir, pour prendre charge de l'atelier. Un salaire libéral sera donné aux deux. S. G. Kreeger, 149 rue Canal. 24 fév

MODISTES—Une bonne première ayant du goût et étant très capable aura une position permanente et un bon salaire. Aussi, une première dame vendeuse et quelques bonnes ouvrières, chez Kreeger, 149 rue du Canal. 22fé—

A LOUER.

A LOUER—La maison No 97 1/2, rue du Quartier, entre Bourbon et Dauphine. S'adresser No 94 rue de l'Esplanade.

A VENDRE.

A VENDRE—Son de riz et polish en lots, au gré des acheteurs, au plus bas prix du marché. G. A. LANAUX, 71 et 73 rue Décatur.
22 fév—15t

A VENDRE—Graines de riz de choix Carolina et Honduras en lots au gré des acheteurs, chez G. A. LANAUX. 71 & 73 Décatur. 22 fév—15t

A VENDRE pour cause de départ.—Un café des mieux connus, bien achalandé et situé dans la partie la plus centrale de la ville. Aussi la propriété dans laquelle le café est établi depuis quarante ans. Grandes facilités de paiement. S'adresser sur les lieux, à Jean Peyregne, 125 et 127 rue Remparts, coin Toulouse.
17 fév—1 m.

GROCERIE ET BAR—A vendre, pour cause de départ; faisant de bonnes affaires. S'adresser sur les lieux, 359 rue Bourgogne, coin Kerlerec. Si pas vendue d'ici à la fin du mois, sera vendue à l'encan. 15 fév—1 sem

A VENDRE—Pour cause de départ deux magasins faisant de bonnes affaires. S'adresser à T. P. BOSCHER, 211 South Remparts. 11 fév—2 sem

GROCERIE dans bonne localité. S'adresser 85 Bienville. 2 fév—1m

A VENDRE — Beaux terrains pour bâtir, 60 sur 120 pieds, dans la ville d'Abita Springs, 2 1/2 heures de la Nouvelle-Orléans par chemin de fer. Bureau 122 rue Commune.
1er déc—

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Paul Pizzini vs ses créanciers—No 23,365—Division A—Ordre de Cour.—Que la cession des biens du pétitionnaire, Paul Pizzini soit et est acceptée par la cour pour le bénéfice de ses créanciers et il est ordonné qu'une réunion desdits créanciers soit convoquée et tenue par devant Benjamin Ory, notaire, le MERCREDI, 28 mars 1888, à 11 h. A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens dudit pétitionnaire soient suspendues, et que H. B. Bryan soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 23 février 1888.
Signé: A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député Greffier
24 fév—3f au 28 mars

ETAT DE LA LOUISIANE. — COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—No 23,150—Division E.—Succession de Philip Schaefer,—Ordre de Cour — Qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire soit convoquée et tenue, conformément à la loi, devant James Fahey, notaire, le cinquième jour de mars 1888, à 11 heures du matin, pour délibérer sur la manière la plus avantageuse de vendre la propriété et les effets de cette succession.
Nouvelle Orléans, 20 février 1888.
[Signé] ALBERT VOORHIES, Juge.
Pour copie conforme,
EUG. D'HEBETE, Député Greffier.
24 fév—3f au 5 mars

Dans l'affaire de la liquidation des affaires de la raison commerciale de Laffitte & Dufilho.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 18,266—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette liquidation et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il y en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par J. Alfred Dufilho, liquidateur, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEHAN, Greffier.
22 fév—22 26—2 mars

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. C. Ahern vs ses créanciers—No 23,209—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire, Wm. C. Ahern, soit et est par le présent acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers; et il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Benjamin Ory, notaire, en cette ville, le LUNDI, 12ème jour de mars, 1888, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, d'élire un syndic, et de voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être soumises; et en attendant, que toutes les procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens, du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Charles Louque, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 6 février 1888.
Signé, W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme,
JAS D. RANKIN, Député Greffier.
11 fév—11 18 25—mars 3 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Bernard F. Markey vs ses créanciers—No 23,057—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Bernard F. Markey soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue par devant Benjamin Ory, notaire en cette ville, SAMEDI, le 25ème jour de février 1888 à 11 h. a. m., dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, pour nommer un syndic, et voter sur toutes autres affaires qui pourraient se présenter devant eux et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que E. E. Mose, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans, 17 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député G
18janv—18 3 25 fév

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Alfred Shaw.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 19,365—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Gabriel Villeré, administrateur public et administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier
24 fév—24 28—4mars

Succession de Belle Marshall, femme de Alonzo D. Finley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,313—Division E—Attendu que Alonzo D. Finley a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Belle Marshall, femme de Alonzo D. Finley, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24fév—24.28—4mars

Succession de Jacob Hertz.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,860—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Catherine Hertz et Mme Philippina Hertz, exécutrices testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
24 fév—24 28—mars 4

Succession de Mme Mary Ann Durmeyer, femme de Christian Durmeyer.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,303—Division B—Attendu que Christian Durmeyer a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Ann Durmeyer, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
18 fév—18 23 28

Succession de Theodor Vogelsang.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,001—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Wilhemine Bruning administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
W. J. McGEEHAN, Greffier.
17fév—17 22 28

Succession de Mlle Mary Todd.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 18,803—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Samuel G. Vogh, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
3 fév—18 23 28.

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat adoptée le 2 décembre 1879.

Ses Grands Tirages à Numéro Simple auront lieu tous les mois, **et ses Grands Tirages Trimestriels ont lieu en Mars, Juin, Septembre et Décembre.**

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early

COMMISSAIRES.

Grand Tirage Trimestriel, — A — L'ACADEMIE DE MUSIQUE, NOUVELLE-ORLEANS, MARDI, 13 MARS 1888.

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars chacun. Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2; Vingtième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	soit	$300,000
1 Lot de	100,000,	......	100,000
1 Lot de	50,000,	......	50,000
1 Lot de	25,000,	......	25,000
2 Lots de	10,000,	......	20,000
5 Lots de	5,000,	......	25,000
25 Lots de	1,000,	......	25,000
100 Lots de	500,	......	50,000
200 Lots de	300,	......	60,000
500 Lots de	200,	......	100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $500, soit.......	$50,000
100 Lots de $300, ...	30,000
100 Lots de $200, ...	20,000

PRIX TERMINAUX.

1,000 Lots de $100, soit......	$100,000
1,000 Lots de $100, ...	100,000

3,136 Lots se montant à....$1,055,000

Pour les CLUBS ou toute autre information s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant votre adresse en plein.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express (à nos frais). Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
la New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLEANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme E. Rand vs. Mme Christina Kuhlmann.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,778.—En vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

I. La moitié indivise d'intérêt et tous les droits, titres et intérêts de la défenderesse Mme Christina Kuhlmann, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No. 16, sur un plan lithographié et annexé à un acte passé le 7 juillet 1852, en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann de Chas. Kammer; A. Ducatel, notaire, le 28 avril 1864, enregistré au bureau de transfert, livre 88, folio 53.

2° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations, etc., qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmony et Pleasants, désigné par le No 17 du dit îlet, sur un plan annexé à un acte passé par-devant T. O. Stark, ancien notaire en cette ville, le 7 juillet 1852 et formant l'encoignure des rues Magazine et Pleasants, mesurant vingt-six pieds trois pouces de face à la rue Magazine sur une profondeur de quatre-vingt-dix-huit pieds entre lignes parallèles et de face à la rue Pleasants, acheté par feu John Kuhlmann de la succession de Prosper; A. Ducatel, notaire, en date du vingt-neuvième jour d'août 1868.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Pleasants, Constance et Harmony, mesurant vingt-deux pieds de face à la rue Pleasants sur une profondeur de vingt-six pieds trois pouces, entre lignes parallèles; étant la subdivision du fond du dit lot désigné par le No 17, sur un plan lithographié annexé à un acte passé en cette ville, le 7 juillet 1852, acheté par le feu John Kuhlmann de la succession de Hazemeu; W. Shannon, notaire, février—1869.

4° (A) Un morceau ou portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Magazine, Constance, Harmonie et Pleasants, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magazine, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles et formé cette partie du lot 15, la plus près de la rue Harmonie, aussi:

Aussi (B) Une certaine portion de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet, mesurant 13 pieds 1 1/2 pouces de face à la rue Magasins sur une profondeur de 120 pieds entre ligne parallèles et forme cette partie du lot 15, sur le plan ci-dessus désigné, déposé à l'étude de T. O. Stark, ancien notaire; terrain le plus près de la rue Pleasants. Acquis par feu John Kuhlmann, de Anton Stubb; John F. Coffey, notaire, le 11 février 1862.

5° Un terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 6me district de cette ville, carré borné par les rues Tolédano, Levée, Chippewa et l'avenue de la Louisiane, désigné par le No Douze, sur un plan de B. Buisson; le 27 février 1851, déposé au bureau de T. Lisbony, ancien notaire, et mesurant trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent vingt-huit pieds de profondeur entre lignes parallèles; propriété acquise par feu John Kuhlmann d'Alfred Bontigny; T. O. Stark, notaire, le 12 mars 1853.

6° Un terrain avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me district de cette ville, carré borné par les rues Magazine, Camp, Sixième et Septième, mesurant vingt-huit pieds de façade rue Magazine, sur cent vingt-cinq pieds de profondeur; propriété acquise par feu John Kuhlmann, de la veuve A. Michel, le 25 janvier 1866, Abel Dreyfous, notaire.

7. Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le 6me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jersey (Annonciation), Tolédano, Laurel et l'avenue de la Louisiane, désignés par les Nos 5 et 6 sur un plan de C. A. Hedin, déposé en l'étude de T. O. Stark, ancien notaire, plan portant le No 136. Les dits terrains sont contigus et mesurent, chacun, trente pieds de façade rue Tolédano, sur cent soixante de profondeur; acquis par feu John Kuhlmann de Clotilde Hig, A. Ducatel, notaire, le 27 septembre 1860.

8° Un terrain, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le 4me District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Laurel, Sixième, Septième et Jersey (aujourd'hui Annonciation), mesurant cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes rue Sixième, cent trente-quatre pieds neuf pouces et quatre lignes sur la ligne le séparant des terrains 1, 2, 3 et 4, sur une profondeur et façade rue Laurel de cent cinquante pieds, entre lignes parallèles, et formant le coin des rues Sixième et Laurel, terrain acquis par feu John Kuhlmann de Mme Martha Sullivan; Wm Shannon, notaire, le 25 juin 1866.

9° Deux terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet No 9 compris entre les rues Pleasants, Laurel, Constance et Tolédano, désignés par les Nos 9 et 10; les dits terrains contigus les uns aux autres et mesurant chacun vingt-huit pieds de façade rue Pleasants, sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, acquis par feu John Kuhlmann, shérif de la paroisse d'Orléans, le 12 juin 1865, enregistré dans le bureau des transferts, livre 89, folio 121.

11 Le droit d'usufruit de la défenderesse, Mme Christina Kuhlmann à la susdite propriété laissée par son mari comme veuve et en communauté et comme légataire sous testament.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
24jan—24 31—fév 1er 7 15 17 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.
William N. Grunewald vs Joseph Patzelt.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,687.—En vertu d'un writ de saisie et vente, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Trois certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Douane, Tonti et Rocheblave, désignés par les numéros Treize, Quatorze et Quinze sur un plan dressé par A. de Young, voyer, le 3 janvier 1863, déposé en l'étude de Hugh Madden, ancien notaire; lesdits lots mesurent comme suit, à savoir:

Le lot numéro treize mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante trois pieds entre lignes parallèles, étant borné sur le côté plus près de la rue Douane par le lot quatorze et sur le côté le plus près de la rue Canal par une allée de dix pieds de largeur, et dans le fond par une allée de onze pieds huit pouces et quatre lignes de largeur.

Le lot numéro quatorze mesure trente-un pieds quatre pouces de face sur la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante trois pieds, et le lot numéro quinze mesure trente-un pieds de face à la rue Rocheblave sur une profondeur de cent quarante trois pieds, étant borné sur le côté vers la rue Douane par une allée de dix pieds de largeur, et les lots quatorze et quinze sont aussi bornés dans le fond par la susdite allée de onze pieds huit pouces quatre lignes de largeur.

Acquis par le défendeur de Rudolphe Godefroy, conformément à un acte passé pardevant A. Doriocourt, Jr., notaire le 21 juillet 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
25jan—25—fév 1 8 15 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.
John F. Pepp & Co. vs William H. Finegan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 23,095—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commerciale Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 20 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Trois certains lots de terre, avec les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et dépendances qui y appartiennent, situés dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 20 borné par les rues Arabella, Constance et Laurel et l'avenue Nashville, lesquels dits lots sont numérotés 3, 4 et 5, se touchent et mesurent chacun trente pieds de face à l'avenue Nashville sur une profondeur de cent cinq pieds (105), entre lignes parallèles, ensemble avec un morceau de terre de trente pieds (30) de largeur, s'étendant sur la façade des dits lots conformément au plan du dit îlet, annexé à un acte passé pardevant Andrew Hero Jr, notaire en cette ville, le 23 décembre 1870.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
16 fév—16 23—mars 1 8 15 20

ANNONCE JUDICIAIRE.
J. B. Magnard vs. Antoine Bonaud.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 22,453 — En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 25 février 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir—

Un lot de terre situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bourbon, Dumaine, Royale et Ste. Anne, lequel dit lot mesure soixante et un pieds quatre pouces et six lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de soixante pieds neuf pouces de face à la dite rue Bourbon, ensemble avec toutes les bâtisses améliorations, droits, voies et privilèges qui appartiennent au dit lot de terre, sans exception.

Acquis par le défendeur de J. B. Socola, conformément à un acte passé pardevant Joseph Cuvillier, notaire, le 12 mai 1871.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la Paroisse d'Orléans.
25janv—25fév1 8 15 23 25

ANNONCE JUDICIAIRE.
Abraham Kory vs Mme Catherine ou Katarina Kathman.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,035—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 29 février 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies, privilèges, servitudes, avantages et dépendances qui y appartiennent, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Bienville, Marais, Douane et Tremé, désigné par le numéro dix de l'îlet vingt six et mesurant au pied américain, trente-un pieds onze pouces et cinq lignes de face à la rue Bienville sur une profondeur de cent dix-neuf pieds, entre lignes parallèles.

Acquis par la défenderesse de Louis Imbolt, conformément à un acte passé pardevant Robert J. Ker, notaire, le 5 avril 1875, enregistré au bureau de transfert livre 103 folio 742.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
28jan—28—fév 4,11,18,25,29

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE
L'Hote & Cie., vs Jones & Lucas, No 19,717.
James Demoruelle vs Jones & Lucas, No 19,751.
Manuel Isaac vs Jacob Burger, No 19,815.
H. Dudley Coleman vs Jones & Lucas et al., No 19,826.
The Brown Cotton Gin Co., vs Jones & Lucas et al., No 20,444.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—En vertu de cinq writs de fieri facias (les writs Nos 19,826 et 20,444 étant alias writs) à moi adressés par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans les affaires ci-dessus, respectivement, et,

En vertu d'un alias-writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, dans l'affaire de

Owen Short vs Jacob Burger, No 8,840.

Et aussi en vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Deuxième Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans dans l'affaire de

Jacob Burger vs Owen Short et als., No 8933 (fi fa contre le plaignant et en faveur du défendeur Owen Short.)

Je vendrai à l'encan à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le MARDI 27 MARS 1888 A MIDI, la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné par le numéro trente-six de l'îlet numéro quatorze, borné par les rues Clouet, Louisa, Morales et Urquhart, mesurant trente-et-un pieds de face à la rue Clouet sur cent dix sept pieds dix pouces cinq lignes de profondeur entre lignes parallèles. Acquis par Jacob Burger de Jacob Stier, d'après un acte passé pardevant A. Dreyfous, notaire le 19 janvier 1882.

2° Deux lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet numéro vingt, borné par les rues Urquhart, Villeré, (anciennement Girod) Féliciana et Clouet, désignés par les numéros huit et neuf, contigus l'un à l'autre et mesurant chacun, trente et un pieds de face à la rue Clouet, sur une profondeur de cent dix-sept pieds quatre pouces six lignes entre lignes parallèles.

Acquis par Jacob Burger de William Johnson d'après un acte passé pardevant Andre Doriocourt, jr., notaire, le 22 décembre 1875.

Saisi dans l'affaire ci-dessus comme la propriété de Jacob Burger.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
23fév—23—1 8 15 22 27 mars.

ANNONCE JUDICIAIRE
VENTE CONTINUÉE.
Vente par le Shérif Civil de Mulets, Floats, Buggy, Harnais, etc.

Dans l'affaire de William C. Ahern vs. ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 23 209—En vertu d'un ordre de cour daté le 10 février 1888, à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, sur les lieux ci-après désignés, le VENDREDI, 24 février 1888, à 10 30 heures A. M., de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Aux Southern Sales Stables, rue Dryades, coin S. O. de l'Avenue Howard (anciennement rue Delord)—

18 wagons à coton, 7 mulets, 1 buggy, 1 jument, 1 lot de harnais, licous, paloniers, traits, prélarts, etc., d'après l'inventaire ci-dessus dans cette affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
12fév—12 17 21 23 24

ANNONCE JUDICIAIRE.
Alphonse V. Phillips vs Mme Camelia Dalon, femme de Joseph Leduc, et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 23,005—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai aux enchères publiques à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 6 mars 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, situé dans le faubourg West Bontigny, dans le sixième district de cette ville dans l'îlet numéro trente-trois sur le nouveau plan du dit faubourg, maintenant l'îlet numéro deux cent cinquante-huit sur le nouveau plan fait par Henry C. Brown, voyer borné par les rues Camp, Bordeaux, Valence et Chestnut; le dit lot forme une partie du lot numéro huit, conformé à un plan fait par C. F. Zimpel, député voyer, en date du 18 mars 1834 et déposé en l'étude de Louis T. Caire, ancien notaire, et mesure trente pieds de face à la rue Camp sur une profondeur de cent vingt pieds entre lignes parallèles, au pied américain.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions:

1° Au comptant pour payer la réclamation du demandeur maintenant due, la somme de cent quatre-vingts dollars ($180), avec 9 0|0 par an d'intérêt à partir du 31 mai 1886 jusqu'à paiement final, cinq pour cent sur le montant du principal et intérêt, honoraires d'avocat, $4 00 frais de copie de la pétition et les charges du procès et la vente, les taxes d'Etat et de ville dues sur la dite propriété.

2° L'acquéreur assumera jusqu'au montant de son enchère le paiement de dix-sept billets de $20 chacun, en date du 31 mai 1886, payable respectivement à 22, 24, 26, 28, 30, 32, 34, 36, 38 et 40 mois après leur date et portant intérêt à raison de 8 pour cent par an à partir de leur date jusqu'à paiement final, tiré par la défenderesse Mme Leduc, autorisée par son mari), à son propre ordre et par elle endossés, l'acquéreur assumera en outre tous les obligations de l'acte de vente hypothécaire original, passé pardevant A. V. Philips, notaire, le 31 mai 1886.

3° Et la balance (s'il y en a) comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
3 fév—3 10 17 24—mars 1 6

ANNONCE JUDICIAIRE.
Mme A. B. Carter et autres vs. Madeline Parr et autres.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No. 11,408—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et l'Allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux lots de terre avec améliorations dans le Quatrième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Chestnut, Coliseum, Hurtisine et Harmonie; lesquels dits lots sont contigus l'un à l'autre et mesurent chacun vingt-sept pieds et six pouces de face à la rue Chestnut sur cent vingt pieds de profondeur entre lignes parallèles, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte, daté le 4 mai 1844, déposé au bureau de Lucien Hermann, notaire.

Saisi dans l'affaire ci-dessus, comme étant la propriété de William H. Finnegan, un des défendeurs dans la dite affaire.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
15 fév—15 23 29—7 14 17 mars

VENTES A L'ENCAN.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence désirable à 2 étages dans le Sixième District, aussi 4 terrains touchant à la propriété ci-dessous.

Succession de Patrick Donnelly.
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division D—No 22,650.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No. 18 rue Bourbon—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, No. 72 et 74 rue St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la dite Cour, en date du 30 décembre 1887, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 272, borné par les rues Foucher, Aline, Chesnut et Camp, désigné par le No. 10 et mesurant 31 pieds de face à la rue Foucher sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent une bâtisse en bois en usage comme écurie.

2° Un autre lot de terre dans le même îlet désigné par le No. 11 et mesurant 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds et de face à la rue Foucher et sur ces deux rues formant l'encoignure entre ligne parallèles.

3° Un autre lot de terre dans le même îlet, désigné par le No 12, touchant au No 11, et mesurant 31 pieds 3 pouces sur la rue Chesnut sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Deux certains lots de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le même îlet, désignés par les Nos 13 et 14 et mesurant chacun 31 pieds 3 pouces de face à la rue Chesnut, sur une profondeur de 125 pieds entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent une maison en bois solidement bâtie, à deux étages et double corps de logis, converte en ardoises, ayant huit chambres de chaque côté, cuve, lieux d'aisance, etc., etc. Maison retirée de la rue et une cour sur la façade, enjolivée par des arbres et plantes étant à proximité de plusieurs lignes de cars, marché, école, église, etc.
Conditions comptant.

Acte de vente pardevant Alphonse Phillips, notaire, aux frais de l'acquéreur.

L'acquéreur assumera en sus du prix de l'adjudication, les taxes dues et exigibles en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
25 jan—25,28—fév 4,11,18,25

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence cottage dans le Sixième District.

Succession d'Emelia Arceneaux, veuve de Joseph Arceneaux.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans No 22,863.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, Encanteur.—Bureau, No 9 rue Carondelet, SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et l'allée Commerciale, en vertu et conformément à un ordre de l'Hon. Albert Voorhies, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, en date du 31 janvier, 1888, Dossier No 22,863, pour le compte de la susdite succession, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le sixième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Jersey, Tchoupitoulas, Jena et l'avenue Napoléon, et mesurant 25 pieds de face à la rue Jersey, sur une profondeur de 100 pieds et conformément à un plan fait par Stewart & Hoffman, voyers, en date du —— février, 1888.
Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant E. Commagère, notaire, au frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888. 5 fév—5,12,19,26—mars 4,10

INSTITUTION CURTO.
Pensionnat et Externat,
Coin St-Philippe et Prieur

LES cours de Français et d'Anglais comprennent toutes les branches d'enseignement et sont confiés à des professeurs expérimentés.

Une classe de solfège et de chant, sous la direction de monsieur Curto, et une classe de travaux à l'aiguille et travaux d'agrément tels que fleurs en laine, en papier, en cire sont offerts aux élèves sans prix extra.

Il y a un cours d'Espagnol et d'Allemand.
7 sept—

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

L'ATTRACTION — LA PLUS — IMPORTANTE — DE LA — SAISON!

Propriétés Commerciales — Situées dans le — **CENTRE DE LA VILLE.**

Trois Grands Magasins Dans les Bâtisse Zacharie, rue St-Charles, entre Canal et Commune

— ET —

Placements très Avantageux, Rue Gravier, face aux **United Cotton Buildings.**

— AUSSI —

Différents Lots et Diverses Résidences, Rues Dryades, Gravier et Union.

Deux Ilets de Terre de Choix Avenue St-Charles, face au Parc Audubon,

— ET —

Huit Magasins en Briques à Trois Etages, Rue North Peters, face au fleuve Mississipi et touchant au **Queen and Crescent Depot,** Dans le Troisième District.

Vente Positive en Partage à l'Encan,

A un Long Crédit et à un Faible Taux d'Intérêt.

Benjamin Newgass et autres contre Betty Newgass et autres.

No 21,630—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

VENTE EN PARTAGE.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureaux, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu de divers jugements rendus dans l'affaire ci-dessus, le 2 et le 22, septembre 1887, et d'un ordre en date du 16 février 1888 par l'Hon. Francis A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, il sera vendu à l'encan les propriétés de valeur ci-après, savoir:

PROPRIETES DANS LE PREMIER DISTRICT.

Trois magasins en briques à quatre étages faisant partie des "**Bâtisses Zacharie**" ou "**Verandah Row**", dans l'îlet borné par les rues St Charles, Canal, Camp et Commune, désignés ainsi qu'il suit:

1° **Le magasin No 20 rue St Charles**. Le lot est désigné par la lettre B, sur un plan de l'îlet daté le 30 avril 1881, et mesure vingt-un pieds 11 pouces de face à la rue St Charles sur une profondeur de 97 pieds 5 pouces 4 lignes sur la ligne du côté de la rue du Canal, et de 100 pieds 4 pouces sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Commune, la ligne du fond de côté commençant sur la ligne de côté la plus en dernier lieu, mesure, à [illegible] 15 pieds, de là, sur une ligne courant à angle droit vers la rue St-Charles, 2 pieds 10 pouces 4 lignes, et sur une ligne parallèle à la rue St Charles 6 pieds 6 pouces 4 lignes à l'autre ligne de côté. L'édifice est le No 20 de la rue St Charles et à la hauteur de 15 pieds 6 pouces, il s'étend sur un corridor du côté de la rue du Canal mesurant 9 pieds 8 pouces de face à la rue St-Charles sur une profondeur de 54 pieds 11 pouces, faisant partie de la propriété, à la hauteur de 13 pieds [illegible] la façade de la rue Canal touchant à St Charles par 2 pouces 4 lignes. Le corridor ci-dessus est désigné par la lettre A sur le plan susdit. Le dit magasin est occupé par M. Pokorny, lequel est loué à bail à raison de $2,400 jusqu'au 30 septembre 1888.

2° **Le magasin No 22 rue St Charles** touchant au précédent, et bâti sur un terrain désigné par la lettre C d'après l'esquisse ci-dessus et mesurant 21 pieds de face à la rue St Charles, sur 97 pieds 9 pouces de profondeur du côté de la rue du Canal, et mesurant 97 pieds du côté de la propriété ci-dessus décrite sur la ligne latérale du côté de la rue Commune, et sur la ligne séparant la propriété ci-dessus décrite, le dit terrain étant de 8 pouces de face à la rue St-Charles sur la ligne du côté de la rue Commune, de 20 pieds 11 pouces de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à bail à M. Pokorny à raison de $2,400 par an jusqu'au 30 septembre 1888.

3° **Le magasin No 24 de la rue St Charles**, touchant au précédent et sur le terrain désigné par la lettre D d'après l'esquisse ci-dessus, et mesurant 21 pieds 4 lignes de face à la rue St. Charles, sur 97 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue du Canal, et divisant du côté de la rue Commune 97 pieds de profondeur et 21 pieds 3 pouces de largeur dans le fond. Le dit magasin est loué à bail par A. Rosenfield à raison de $2,400 par an jusqu'au 30 septembre 1888.

PROPRIETE RUE GRAVIER.

Six lots de terre avec améliorations dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Commune, Baronne et Dryades**, décrits comme suit:

4° **La résidence en briques à deux étages** No 209 rue **Gravier**. Le lot est désigné comme No 2 et mesure 29 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue **Gravier** sur 147 pieds 8 lignes de profondeur sur la ligne qui le sépare du lot No 3, et de 146 pieds 1 pouce 4 lignes sur la ligne latérale opposée, avec une largeur dans le fond de 29 pieds 6 pouces 4 lignes. Cette propriété est louée à bail à M. A. Mercadal jusqu'au 31 octobre 1888, au taux de $40 par mois.

5° **Les Crescent Stables**, No. 211 rue Gravier, composé d'un édifice en briques à deux étages désigné comme No 3, et mesurant 29 pieds 1 pouces de face à la rue Gravier sur 147 pieds 6 pouces 4 lignes de largeur sur la ligne latérale la plus rapprochée de la rue Dryades, et une profondeur de 147 pieds 1 pouce 9 lignes sur l'autre ligne latérale, avec une largeur dans le fond de 29 pieds 5 pouces. Elle est louée à bail à M. A. H. Ravain, jusqu'au 30 septembre 1888, à raison de $35 par mois.

6° **Les écuries doubles à deux étages** Nos 213 et 215 rue Gravier. Le lot se compose d'une portion de terre mesurant 54 pieds de face à la rue Gravier, sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces sur l'autre ligne latérale, une profondeur de 54 pieds 9 pouces dans le fond. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à William B. Leonard, à raison de $40 par mois.

7° **La bâtisse en briques à deux étages** No 217 rue Gravier. Le lot est désigné comme No 8 et mesure 27 pieds 2 pouces de face à la rue Gravier, sur 100 pieds de profondeur, et 27 pieds 4 pouces dans le fond, plus ou moins. Cette propriété est louée à bail jusqu'au 30 septembre 1888, à MM. Brisbie & Co, à raison de $75 par mois.

8° **Les maisons de résidence en briques** à deux étages et demi, Nos 219 et 221 rue Gravier. Les lots sont désignés comme Nos 3 et 4, ils se touchent et mesurent chacun 20 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier, 20 pieds 6 pouces de profondeur dans le fond, sur une profondeur de 100 pieds 3 pouces sur la ligne latérale du lo No 4 la plus rapprochée de la rue Baronne, 100 pieds 5 pouces 2 lignes sur la ligne qui la divise des lots Nos 3 et 4, et 100 pieds 7 pouces 4 lignes sur la ligne latérale du No 3 la plus rapprochée de la rue Dryades. Ces bâtisses sont louées à bail, jusqu'au 30 septembre 1888, à Mme S. Wright et Mme D. Gamble, à raison de $25 par mois chacune.

9° **Les deux lots vacants** 61 et 63 rue Dryades, désignés ensemble par la lettre B et mesurant ensemble 52 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Dryades; 49 pieds 11 pouces 2 lignes de profondeur dans le fond, sur 100 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne du côté de la rue Gravier, et 109 pieds 7 pouces sur la ligne du côté de la rue Commune.

10° **Le lot vacant No 65 rue Dryades** (contigu au lot ci-dessus) désigné comme lot C, mesure 21 pieds de face à la rue Dryades sur 34 pieds 6 pouces et 1 ligne de profondeur entre lignes parallèles.

11° **La bâtisse à un étage No 89 rue Dryades**, dans l'îlet borné par les rues **Dryades, Baronne, Gravier et Union**. Le lot est désigné comme No 11 et mesure 34 pieds 1 pouce de face à la rue Dryades, 33 pieds 2 pouces de largeur au fond sur 98 pieds 10 pouces de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 10 et 93 pieds 2 1/2 pouces sur la ligne qui le divise du lot No 12. Les améliorations servent comme atelier et bureau.

12° **La maison double à deux étages** et à **deux corps de logis en briques, Nos 67 et 67 1/2 rue Union** dans le même îlet que le lot ci-dessus. Le lot mesure 34 pouces de face à la rue Union sur une profondeur de 90 pieds entre lignes parallèles.

13° **Le lot de terre vacant No 103 rue Dryades**, dans l'îlet borné par les rues **Dryades, Union, Baronne et Perdido**, étant, en mesure anglaise, 35 pieds 1 pouces 4 lignes de face à la rue Dryades, 97 pieds 6 pouces plus ou moins en profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Union, 92 pieds 2 pouces et 1 ligne plus ou moins en profondeur sur la ligne la plus rapprochée de la rue Perdido et 35 pieds 2 pouces de large dans le fond; pas loué.

14° **La maison à double corps de logis à un étage, No 105 rue Dryades**, dans le même îlet que le lot ci-dessus. Le lot est décrit comme mesurant en mesure anglaise 37 pieds 6 pouces de face à la rue Dryades, 27 pieds 11 pouces 3 lignes de large sur la ligne du fond sur 111 pieds de profondeur sur la ligne qui divise de la propriété appartenant actuellement ou anciennement à Mme R. Lameuse, et sur le côté le plus rapproché de la rue Perdido, il a une première profondeur de 36 pieds sur une ligne oblique qui commence de façon qu'à cette distance la largeur du dit lot est réduite à 30 pieds 4 pouces, puis d'une profondeur de 8 pieds 10 pouces et 4 lignes, et de 25 pieds 6 pouces et 4 lignes sur une ligne courant perpendiculairement à la rue Dryades jusqu'à la ligne de frontière de la propriété appartenant anciennement à Marie H. Bastienne; auquel point il forme un angle droit de façon à réduire la largeur du dit lot à 27 pieds 11 pouces et 3 lignes, et ensuite il a une profondeur de 34 pieds 5 pouces et 4 lignes sur la ligne qui divise de la dite propriété de Marie H. Bastienne jusqu'à ce qu'il atteigne la ligne du fond.
Cette propriété est louée à Mme Henri à raison de $15 par mois.

15° **La résidence en briques à trois étages No 240 rue du Camp**, dans l'îlet borné par les rues **Camp, Magazine, St. Joseph et Delord**. Le lot est désigné comme No 5, et mesure, en mesure américaine, 24 pieds de face à la rue du Camp sur 116 pieds 10 pouces et 5 lignes de profondeur, entre lignes parallèles, et borné au fond par une allée commune de 11 pieds de large ouvrant sur la rue Delord. Cette propriété est occupée par Mme A. Powers et est louée jusqu'au 30 septembre 1888 à raison de $45 par mois.

La propriété est contiguë à la belle résidence du Dr E. A. Murphy et fait presque face aux édifices "La Bibliothèque Howard" et le "Collège Newcomb".

16° **La propriété en bois à deux étages, No 72 rue Erato**, dans l'îlet borné par les rues **Erato, Thalie, Tchoupitoulas** et **St Thomas**, est désigné comme lot No 21, et mesure 26 pieds de face à la rue Erato, sur une profondeur de 80 pieds.

Cette propriété est louée à Mme Killeen à raison de $8 par mois.

17° **Le triangle vacant ou îlet** dans le Premier District de cette ville, borné par les rues **Prytanée, Uranie et Félicité**, désigné comme îlet No 266, et mesurant 21 pieds de face à la rue Prytanée sur une profondeur de 81 pieds sur un côté et 85 pieds sur l'autre. Ce n'est pas entouré. Il se trouve directement en face du "Eagle Hall", la grocerie de Jas Wilson & Co., et entre la résidence de Chas Newman, Esq., et le "St-Anna Home". C'est un admirable site pour un parc pour y détailler des rafraîchissements ou pour un stand professionnel.

PROPRIETES DANS LE SIXIEME DISTRICT.

18° Cet îlet de terre désirable **avenue St-Charles à la jonction du boulevard du Parc Audubon**, et borné par l'**avenue St-Charles**, les rues **Calhoun** et **New** et l'**avenue Boulevard**; il mesure une façade totale de 227 **pieds** 10 **pouces** et 8 **lignes de face à l'avenue St-Charles**, 227 pieds 6 pouces sur la rue New, 289 pieds 10 pouces et 0 lignes sur la rue Calhoun et 345 **pieds 8 pouces et 6 lignes de face** sur le **Grand Boulevard du Parc Audubon** et se trouve **immédiatement à la grande entrée qui conduit à ce lieu de promenade**; les terrains sont naturellement très élevés et se dessèchent par eux-même, et les environs sont parmi les plus beaux sur l'avenue St-Charles, et fait face à la belle résidence du **colonel Hunton** et de **Mme Gomila** et sera offert dans son entier ou subdivisés en plusieurs sites pour bâtir, ainsi qu'on le demandera.

19° **Le splendide îlet de terre élevé** contigu à celui décrit ci-dessus, borné par les rues **New, Calhoun, Benjamin** et le **Parc Boulevard**; il mesure 228 pieds 8 pouces de face à la rue New, 233 pieds 10 pouces et 6 lignes de face à la rue Benjamin, 233 pieds 9 pouces et 4 lignes de face à la rue Calhoun et **233 pieds 9 pouces de face sur le grand Boulevard du Parc Audubon.** Cet îlet sera offert subdivisé en quarts ou en portions moindres ainsi que le désireront les acheteurs.

PROPRIETE TROISIEME DISTRICT.

Huit magasins en briques à trois étages dans l'îlet borné par les rues **North Peters, Chartres, St-Ferdinand et Montégut**, étant le même îlet dans lequel est compris le **Grand Dépôt du Northeastern Railroad—Queen & Crescent Route**—et les immenses bâtisses et le **Crescent Jute Manufacturing Co.**, et faisant face au **fleuve Mississipi avec le Morgan, Texas & Pacific et le Northeastern roads** passant devant, offrant une rare occasion d'obtenir de splendides sites pour entrepôt ou manufactures, lesquels magasins sont décrits en détail comme suit, à savoir:

20° **Le magasin No 124 rue North Peters coin de la rue St. Ferdinand**, et désigné comme lot No 1, et mesure 24 pieds 5 pouces et 3 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur et face à la rue St. Ferdinand et borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St. Ferdinand.

Cette propriété est louée à Mme Jolly à raison de $18 par mois.

21° **Le magasin No 125 rue North Peters** contigu au magasin ci-dessus, et désigné comme lot No 2 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St Ferdinand. **Cette propriété** est louée à **Mme J. Swan** à raison de **$15 par mois.**

22° **Le magasin No 126 rue North Peters** adjacent au précédent est désigné comme lot No 3 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2 lignes face à la rue North Peters sur 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété rapporte $10 par mois.

23° **Le magasin No 128 rue North Peters** est désigné comme lot No. 5 et mesure 23 pieds 5 pouces et 2 lignes de face à la rue **North Peters** sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune de 17 pieds 5 pouces de large, ouvrant sur la rue St. Ferdinand. Cette propriété est louée à Hugh Cain, à raison de $18 par mois

24° **Le magasin No 130 rue North Peters** est désigné comme lot No 7 et mesure 25 pieds 1 pouce de face à la rue Peters sur une profondeur de 100 pieds entre lignes parallèles, et est borné au fond par une allée commune ouvrant sur la rue St Ferdinand. Cette propriété est louée à M. Schilling à raison de $12 par mois.

25° **Le magasin No 131 rue North Peters**, adjacent au précédent. Le terrain mesure 24 pieds 5 pouces de face à la rue North Peters sur 131 pieds 8 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue St Ferdinand et 133 pieds [illegible] pouces et 1 ligne sur l'autre côté, la dite portion de terre est composée du lot No 1 et de la partie de terrain ayant une profondeur de 7 pieds. Cette propriété est louée à Mme Roth à raison de $18 par mois.

26° **Le magasin No 132 rue North Peters** adjacent au précédent. Le terrain mesure 22 pieds 5 pouces de face à la rue North Peters 22 pieds 4 pouces et 1 ligne de largeur au fond sur 134 pieds 3 pouces et 2 lignes de profondeur sur la ligne du côté le plus rapproché de la rue St Ferdinand et 133 pieds 10 pouces et 1 ligne sur l'autre côté, la dite portion de terre est composée du lot No 2 et du terrain ayant une profondeur de 7 pieds. Cette propriété est louée à Mme Rowald à raison de $12 par mois.

27° **Le magasin No 133 rue North Peters**, adjacent au précédent. Le lot est désigné No 3 et mesure 22 pieds 5 1/2 pouces de face à la rue North Peters, sur 96 pieds 10 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne de côté la plus rapprochée du No 2, et 96 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 4.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant et la balance à un crédit de **un, deux et trois ans** au choix et à l'option des acheteurs, pour les propriétés de la rue North Peters, St-Charles, Gravier, Dryades, Union, Camp et Erato; pour celles de l'avenue St-Charles et ses environs, un tiers ou plus comptant et la balance à un crédit de un, deux ans avec intérêt à 6 pour cent d'intérêt par an en billets d'acquéreurs garantis par hypothèque et en privilège de vendeur sur la propriété vendue, avec toutes les clauses de garantie usuelles, y compris une clause de 5 pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procédures, l'assurance des améliorations et le transfert des polices, etc.; les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles pour cette année 1888, et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant **Felix J. Dreyfous, Esq. notaire public, No. 21 Passage de la Bourse.**
23 fév—23 26—mars 3 10 17 24

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédée.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 22,084.

A des conditions libérales—A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur, Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et Commercial alley, en vertu et conformément à deux ordres de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, Dossier No 22 084, un daté le 16 janvier 1888, et l'autre daté le 10 février 1888 dans l'affaire de la succession de Mme Bridget O'Brien, femme de John Harney, décédée, et autres parties intéressées, il sera vendu à l'enchère publique:

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Adèle, Joséphine, Rousseau et St Thomas, et mesurant 44 pieds de face à la rue Adèle sur une profondeur et façade sur la rue Rousseau de 63 pieds, le tout plus ou moins et entre lignes parallèles, au pied américain, et formant l'encoignure des rues Adèle et Rousseau, et fait partie du lot original 4 sur un plan par le voyer de ville daté 9 novembre 1830 et déposé au bureau de C. R. Stringer, ancien notaire, et d'après un plan par John F. Braun voyer, daté avril 1884 et déposé à l'endroit de la vente.

Les améliorations consistent en un cottage en bois couvert en ardoises et servant de magasin et de résidence et connu comme le No 69 de la **rue Rousseau.**

Un lot de terre de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Tchoupitoulas, Rousseau, Adèle et St André; le dit lot de terre forme l'encoignure des rues Adèle et Tchoupitoulas, désigné comme lot No. 1, mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas par 124 pieds 9 pouces et 9 lignes de profondeur et façade sur la rue Adèle, 119 pieds 6 pouces sur l'autre côté de la ligne qui le divise du lot No 2 et 33 pieds 6 pouces de largeur à l'arrière.

Les améliorations consistent en une bâtisse à un étage devant et deux hangars dans le fond.

Un lot de terre de valeur ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le même district et îlet comme la propriété ci-dessus décrite et attenant à la même désignée comme lot No 2 et mesurant 35 pieds de face à la rue Tchoupitoulas (ou Levée) sur une profondeur de 124 pieds, 3 pouces sur la ligne qui sépare du lot No 3 et 119 pieds 6 pouces sur l'autre ligne qui le sépare du lot No. 1 et 33 pieds 6 pouces de large dans le fond. Les dites mesures sont toutes plus ou moins et d'après un plan fait par Charles Schnauder, voyer, daté mars 1885.

Les améliorations comprennent une résidence et magasin à double corps de logis à deux étages en briques avec deux bâtisses en briques à un étage couvertes en ardoises dans le fond.

—AUSSI—

20 actions du fonds capital du Pelican Insurance Company de $32 chacune sur laquelle $114 50 ont déjà été payés.

Conditions—Pour les actions comptant et pour les propriétés un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 pour cent d'intérêt et toutes les clauses de sécurités usuelles; 10 pour cent comptant sur les lieux pour garantir les ventes.

Acte de vente pardevant John Bendernagle, notaire, aux frais des acquéreurs et compris les taxes dues en 1888.
12 fév—12 14 19 26—mars 4 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.
Résidence cottage double, sur rue Laurel, entre les rues Pleasant et Tolédano,
En termes faciles.

Succession de Thomas Clarke, etc.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No. 9,990.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet.—SAMEDI, 17 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Alley, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable W. T. Houston, juge de la Cour Civile de District, Division B, daté le 10 février 1888, Dossier No 9,990 dans l'affaire de la succession de Thomas Clarke et autres parties intéressées, à l'encan, il sera vendu;

Un lot de terre ensemble avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annonciation (ci devant Jersey), Pleasant, Laurel et Tolédano, désigné comme le No 12 et mesurant 30 pieds de face sur la rue Laurel, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, le tout plus ou moins, et d'après un plan dressé par Stewart & Hoffman, voyers, daté —— février, 1888.

Les améliorations consistent en un cottage double en bois, sur la rue Laurel.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans, avec 8 0/0 d'intérêt et toutes les garanties usuelles.

Acte de vente pardevant T. Wharton Collins, Esq. notaire, aux frais de l'acquéreur, y compris les taxes dues en 1888.

Dix pour cent devront être payés sur les lieux pour lier la vente.
12 fév—12,19,26—mars 4,11,17

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Actions à l'encan.
Succession de Horatio W. Turner.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 21,034.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet—Le SAMEDI, 3 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 15 février 1888, il sera vendu à l'encan—

1 action de la Bourse au Coton de la Nouvelle-Orléans.
2 actions de la Compagnie d'Assurances Teutonia.
Conditions—Comptant avant le transfert.
21 fév—21,25,26—mars 3

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage double
Sur la rue Cleveland, (anciennement Gasquet.)

Succession de Susannah O'Brien,
No 22,974—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau 17 rue Carondelet—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 13 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

Le Cottage double No 139 rue Gasquet ou Cleveland, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gasquet ou Cleveland, Canal, Derbigny et Roman; le lot est le No 28 et mesure 27 pieds de face sur la dite rue Cleveland, sur 109 pieds 10 pouces et 3 lignes de profondeur, entre lignes parallèles;—il y a quelque 9 chambres dans le double corps de logis, 2 citernes, etc., trottoir neuf devant, à proximité du marché, des églises, des écoles et des chemins de fer; un joli site pour de bons locataires.

Conditions—Comptant, 10 pour cent déposé au moment de la vente.

Acte de vente, aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, notaire.
19 fév—19 26—mars 3 10 17 24

Magasins et résidences
—ET—
Propriétés à louer.
A l'encan pour clore les comptes.
A un long crédit! Faible intérêt.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur.—Bureau: No. 17 rue Carondelet—SAMEDI 3 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St. Charles, il sera vendu à l'encan—

1° La résidence en briques à trois étages No 57 rue Esplanade, sur le côté nord, entre les rues Chartres et Royale et touchant à la résidence de M. A. J. Lewis et louée $25 par mois.

2° La résidence en briques à deux étages No 303 rue de Chartres, sur le côté ouest, entre Hôpital et Quartier, un grand terrain et une maison bien finie ayant beaucoup de logements et louée $20 par mois.

3° Un magasin et résidence en briques à deux étages, No 19 rue St. Louis sur le côté Nord entre Chartres et Décatur, le terrain est de 42 x 101, espace pour un grand magasin et entrepôt avec de grands appartements en haut et dans le fond. La possession peut être donnée en passant l'acte de vente.

4° La rangée de bâtisses en briques à trois étages, Nos 121 à 125 Passage de la Bourse, sur le côté Ouest, entre Conti et St. Louis; le terrain a plus de 82 pieds de face, le rez-de-chaussée peut être en usage pour de petits Shops, avec plusieurs grands appartements au-dessus, actuellement occupée plusieurs années par Mme Fisher et est louée à $15 par mois.

5° Le cottage en bois à deux étages, sur le Nouveau Chemin Copin, rue Delord, entre Locust et Magnolia; le lot est le No 7 et traverse et fait face à la rue Euphrosine, est près du pont Magnolia et du dépôt du chemin de fer Jackson, et rapporte $9 par mois.

Conditions de la vente—Un quart ou plus comptant, le reste à crédit de 1, 2 et 3 ans, avec intérêt seulement 6 pour cent par an courant, privilège de vendeur et toutes les clauses usuelles de garantie. L'acquéreur assumera le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1888. Un dépôt de dix pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs par devant Edgar Grima, notaire.
18 fév—18 25 26—mars 2 3

Propriété améliorée de choix
—ET—
Site pour bâtir
AVENUE NAPOLEON.
Succession du Dr J. E. Walker.

No 23,090—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 11 février 1888, sera vendu à l'encan la propriété de valeur suivante:

Quatre lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet borné par l'**avenue Napoléon**, les rues **Berlin, Coliseum et Prytanie**, No 43. Les dits lots Nos 1, 2, 3 et 4, mesurent ensemble 123 pieds, de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le lot No. 1 formant le coin de l'avenue Napoléon et de la rue Coliseum, et le No 4 mesure 2 pieds 6 pouces de face à l'avenue Napoléon sur 120 pieds de profondeur.

Conditions—Un tiers comptant et la balance en deux paiements égaux, à un et deux ans de crédit, en billets des acquéreurs portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et les clauses de garanties usuelles, assurance et transfert de police, frais d'avocat etc. L'acquéreur devra assumer le paiement des taxes d'Etat et de ville dues et exigibles en 1888, et déposera 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Acte de vente aux frais des acquéreurs pardevant George C. Préot, Esq., notaire.
15 fév—15 25—mars 3 10 17

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété rue Franklin, entre Terpsichore et Euterpe.

Succession de la Veuve Mary Chittenden.

No 18,535.—Cour Civile de District, pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 24 janvier 1888, il sera vendu à l'encan—

La propriété No 411 rue Sud Franklin, dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Franklin, Water ou Bassin, Euterpe et Terpsichore, le lot est le No 13 et mesure 32 pieds de face à la rue Franklin, sur une profondeur de 127 pieds et 11 pouces et 5 lignes entre lignes parallèles.

Conditions—Un tiers ou plus comptant au gré de l'acquéreur, le reste sur un crédit de un et deux ans, avec intérêt à raison de 8 pour cent par an, en billets garantis par hypothèque, avec les clauses de garanties usuelles et un dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente au frais de l'acquéreur pardevant Benjamin Ory, notaire.
22janv—25—4,11,18,25 fév

La Résidence "Roselius,"
Broadway, près de l'avenue St-Charles, avec un grand îlet.

Ayant Jardin et Verger.

Succession de Mme Mary Roselius, femme de P. G. Bouny.

No 18,776—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR — NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 1er février 1888, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-après, à savoir:

1° Le "**Roselius" Homestead** à Greenville, Sixième District de cette ville, composé de tout l'îlet de terre No 6, borné par les rues **Broadway, Chestnut, Felicia et Carrolton**, ayant 20 terrains numérotés de 1 à 20 inclusivement, et mesurant ensemble 300 pieds de face sur les rues Broadway et Chestnut, et 240 pieds de face sur les rues Félicia et Carrollton.

Les améliorations comprennent une grande et solide résidence en bois à deux étages avec grandes galeries et corridors spacieux, salons doubles, chambre de réception, salle à manger, bibliothèque, caves à vin, office pour les provisions et lieux d'aisance, 8 chambres à coucher, 2 cabinets de toilette et dans l'aile du deuxième étage; chambre à bain, quelques six chambres, cuisine et logements pour domestiques; les immenses terrains sont arrangés avec goût, il y a une pelouse; un jardin, un verger avec orangers et autres fruits, raisins, etc. Ceux qui désirent obtenir une jolie et complète demeure suburbaine avec environs agréables sont invités à visiter cette belle propriété. Des cartes d'entrée peuvent être obtenues des encanteurs.

2° **Cinq lots de terre** dans le Sixième District, dans l'îlet borné par les rues Broadway, Esther, Chestnut, et Wall, désignés comme lots Nos 6 à 10, les lots 6, 7, 8 et 9 mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Wall sur 120 pieds de profondeur, et le lot No 10 mesure 30 pieds de face sur la rue Chestnut sur 120 pieds de profondeur.

Termes.—Un quart ou plus comptant, et la balance à un crédit de 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acquéreurs, en billets des acheteurs, portant intérêt de 8 pour cent par an de la date de la vente jusqu'à paiement, garantis par hypothèque spéciale et privilège de vendeur, et toutes les clauses usuelles de garanties, y compris la clause d'honoraires d'avocat en cas de procédures, assurance et transfert de police, etc.; les acquéreurs assumeront le paiement de toutes les taxes dues et exigibles durant l'année 1888 et déposeront 10 pour cent comptant au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant Eusèbe Bunny, Esq. notaire public.
5 fév—5, 18, 25—3, 10 mars

ANNONCE JUDICIAIRE.
Cottage double de choix,
No. 486 rue Commune entre Miro et Tonti.

Succession de Simon Fitzpatrick.
No 22,548—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté le 18 janvier 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Le cottage double No 486 rue Commune ou Avenue Tulane, dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Commune, Gravier, Miro et Tonti; le terrain mesure 33 pieds 3 pouces de face à la rue Commune, ou l'Avenue Tulane, sur une profondeur de 120 pieds et est composé de tout le lot No 24 et une portion du lot No 25, ainsi qu'il est démontré sur un plan de Arthur de Armas, ingénieur civil, daté le 12 mai 1870, déposé en l'étude de Antoine Ducatel, notaire, le 27 avril 1871; le cottage est retiré de la rue et a 3 chambres et une cuisine, citerne et hangar de chaque côté; la propriété rapporte $23 par mois.

Conditions—Comptant. Un dépôt de 10 pour cent devra être fait à la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Geo. C. Preot, Esq., notaire public.
22 jan—fév 4,11,18,25

VENTES A L'ENCAN.

PAR JAS. P. GUINAULT.

VENTE RENVOYÉE.
Vente sans aucune réserve de la vacherie de Jean Vidon qui se retire des affaires.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse—LUNDI, 27 février 1888, il sera vendu, à 11 heures du matin, à l'ancienne vacherie de Jean Ferran, sur le Chemin de la Métairie, à l'encoignure de la rue d'Orléans.—

31 belles vaches laitières dont une dizaine avec leurs veaux, 4 bons chevaux, 1 tanneau 1 charrette à lait, 1 charrette à provisions (neuve), une cinquantaine de volailles et les ustensiles de la vacherie, etc. La clientèle de 25 à 28 gallons sera donnée au plus fort acheteur.

Conditions—Au dessous de $50 comptant, et au-dessus 6 mois de crédit en billets tirés et endossés sur place à la satisfaction du vendeur.
16 fév—

Propriété de valeur sur la Levée, entre les rues Deléry et Tricou, et faisant face au fleuve.

Grande étendue de terres derrière les Abattoirs à l'usage d'une savane.

Aussi une Résidence face à la rue Dauphine.

Successions de Pierre Parchet d'Emma Florane, son épouse.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division C, No 22,816.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau, encoignure Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 24 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 6 février 1888, les propriétés suivantes—

1° Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Levée, Tricou, Déléry et Jourdanville, mesurant 90 pieds 2 pouces de face à la Levée, sur 179 pieds 2 pouces 3 lignes de profondeur sur la ligne du côté de la rue Tricou, 190 pieds 4 lignes sur la ligne opposée et 89 pieds 6 pouces de largeur sur la ligne du fond. Ensemble une bâtisse basse ayant 4 chambres galerie derrière, cabinet, 2 citernes et un grand four à boulanger.

2° Treize lots de terre situés dans le même district, dans l'îlet borné par les rues Dauphine, Reynes, Forstall et Bourgogne. Lesquels lots sont désignés par les numéros 1, 2, 3, 4, 5, 7, 8, 9, 11, 12, 13, 14, 15, mesurant ensemble 140 pieds 5 pouces de face à la rue Dauphine 140 pieds 5 pouces de face à la rue Bourgogne, sur 319 pieds 10 pouces 3 lignes de profondeur et face à la rue Reynes, avec toutes les bâtisses et améliorations qui en dépendent. Les bâtisses et améliorations comprennent une bâtisse en bois couverte en ardoises ayant onze pièces, deux citernes, lieux d'aisance, écurie et une autre bâtisse dans le fond ayant deux chambres, poulailler, etc., etc.; jardin sur la façade et autres arbres fruitiers.

3° Un lot de terre, situé dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Royale, Dauphine, Egana et Lizardi.

Lequel lot de terre formant l'encoignure des rues Royale et Lizardi, mesure 32 pieds de face à la rue Lizardi sur 90 pieds de profondeur et faisant face à la rue Royale.

Ensemble une bâtisse en bois contenant 4 pièces, cuisine double, citerne, lieux d'aisance etc.

4° Deux lots de terre vacants dans le même district et le même îlet ci-dessus décrit, désignés par les Nos 7 et 8, mesurant, le lot No. 7, 47 pieds 4 pouces 6 lignes de face à la rue Royale 47 pieds 3 pouces 7 lignes de large sur la ligne du fond et 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

Le lot No 8, 47 pieds 3 pouces 1 ligne de face à la rue Dauphine sur 159 pieds 11 pouces 1 ligne de profondeur.

5° Une certaine étendue de terre à l'usage de savane, comprenant 47 îlets situés entre les rues Mehle, Solon, Angela, Humanité, Claiborne, Angela, St Claude et les Casernes des Etats Unis, lesquels îlets se touchent et sont situés partie dans la paroisse d'Orléans et partie dans la paroisse St Bernard, à savoir 27 îlets dans la paroisse St-Bernard et 20 îlets dans la paroisse d'Orléans, Troisième District de cette ville.

Pour plus de détails et dimensions se référer aux plans faits par Ch. G. de l'Ile en date du 25 février 1888, qui seront exposés à la bourse.

Conditions—Comptant.

Actes de vente pardevant P. L. Bourchy, notaire, aux frais des acquéreurs et compris les taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888.
22 fév—22—mars 3 10 17 24

MEUBLES.

Succession de Pierre Parchet d'Emma Florane, son épouse. No 22,816.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse, MARDI, 6 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la dernière résidence du défunt, rue de la Levée, entre Tricou et Jourdanville, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 6 février 1888.

Un lot de meubles meublant.
2 charrettes de boulanger.
1 cheval.
1 jument.
Conditions—Comptant.
22 fév—22 28—6 mars

Succession de John Finch.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 23,054

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Passage de la Bourse et Bienville,—SAMEDI, 17 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles Nos 72 et 74—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans en date du 13 février 1888, la propriété suivante, savoir:

Un lot de terre situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet renfermé par les rues Girod, aujourd'hui Villeré et Jean-Baptiste, aujourd'hui Lamberton, Port et St-Claude, mesurant 36 pieds 10 pouces 2 lignes de face à la rue St Claude sur 77 pieds 7 pouces de l'encoignure de la rue du Port, 20 pieds de face à la rue Girod sur une profondeur entre lignes parallèles, de 55 pieds 10 pouces ensemble, une maison en bois à trois chambres, cabinet, etc., hangar et un écurie, le tout couvert en ardoises et à après lieux.

Conditions—Comptant—Acte de vente pardevant J. H. Forcelle notaire.
16fév—16 25—3 10 17mars.

Résidence en briques, rue du Canal No 198, entre les rues Dryades et Remparts.

Deux terrains formant l'encoignure des rues Johnson et Canal.

Un grand terrain de prix sur la rue Baronne, entre les rues Julia et Girod.

Succession Dr. Armand Mercier—No 15 204—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles, Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 26 janvier 1888, les propriétés suivantes appartenant à la susdite succession, savoir:

1° Un lot de terre situé dans le premier district de cette ville, dans l'îlet compris entre les rues Canal, Gasanne, Dryades et Remparts, mesurant 24 pieds de face à la rue du Canal sur 127 pieds 10 pouces de profondeur. Ensemble, une résidence en briques à étage avec entre sole et ayant parloir d'entrée, salle à manger, derrière et sur le côté, et ayant treize chambres, cour carrelée, hydrant, puits, etc.

2° Deux lots de terre situés dans le même district dans l'îlet compris entre les rues Canal, Claiborne, Johnson et Galvez, désignés par les Nos 6 et 7.

Le lot No. 6, mesure 26 pieds 3 pouces de face à la rue du Canal, sur 109 pieds, 10 pouces et 3 lignes de profondeur entre lignes parallèles et faisant face à la rue Johnson.

Le lot No 7 mesure 26 pieds 4 lignes de face à la rue du Canal, sur 109 pieds, 10 pouces 3 lignes de profondeur. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.

3° Un terrain vacant de prix, situé dans le même district, renfermé par les rues Baronne, Dryades, Girod et Julia, mesurant 31 pieds 3 pouces 4 lignes de face à la rue Baronne, sur 96 pieds 3 pouces 3 lignes de profondeur. Lequel lot de terre étant à une distance de 25 pieds 6 pouces 4 lignes de l'encoignure de Girod.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance à 1, 2 et 3 ans ou moins à l'option des acheteurs, lesquels billets seront garantis par hypothèque et portant sept pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à parfait paiement **avec toutes les clauses pénales d'usage.**

Actes de vente pardevant Alphonse Philips, notaire, aux frais des acquéreurs et compris les taxes dues en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent comptant sur le prix de l'adjudication sera exigé des acquéreurs.
31 janv—31—fév. 4, 11, 18, 25—mars 3.

Propriété No 34 rue Dauphine, près de la rue du Canal, entre les rues Douane et Bienville.

Maison rue St Pierre No 116.

Succession de Mme veuve Louis Herie.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—No 22,879.

PAR JAS. P. GUINAULT, encanteur—Bureau, Bienville et Passage de la Bourse—SAMEDI, 3 mars 1888, il sera vendu, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St Charles Nos 72 et 74, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 30 janvier 1888, les propriétés suivantes, savoir:

1° Un certain lot de terre, situé dans le Second District de cette ville dans l'îlet compris entre les rues Dauphine, Bourgogne, Bienville et Douane, mesurant 31 pieds 11 pouces 4 lignes de face à la rue Dauphine sur 127 pieds 10 pouces 4 lignes de profondeur. Ensemble une maison de plusieurs chambres, hangar, hydrant, cour, etc.

2° Un lot de terre situé dans le même district, dans l'îlet renfermé par les rues St Pierre, Toulouse, Tonti et la Promenade Carondelet, mesurant 21 pieds 7 pouces et 4 lignes de face à la rue St-Pierre sur 100 pieds de profondeur vers la rue Miro, 106 pieds 4 pouces 2 lignes sur la ligne vers la rue Tonti et 28 pieds 3 pouces 4 lignes sur la ligne du fond.

Ensemble une maison basse, couverte en ardoises, ayant galerie devant et sur le côté, six chambres, chambre à bain, lieux d'aisance, etc., etc.

Dans la cour, deux citernes, hangar, poulailler, jardin avec arbres fruitiers et fleurs, cour carrelée, etc., etc.

Le tout d'après les plans qui seront exposés à la Bourse quelques jours avant la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance à 1 et 2 ans de crédit, en billets portant hypothèque et 8 pour cent d'intérêt par an de date, avec toutes les clauses pénales d'usage.

Actes de vente pardevant H. Forcelle, notaire, aux frais des acquéreurs, y compris les taxes d'Etat et de ville payables en 1888.

Un dépôt de 10 pour cent sera payé comptant sur le prix de la vente sera exigé des acheteurs.
31 jan—4 11 18 25 fév—3 mars.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Wm. C. Hardwick vs. ses créanciers—No. 20,248—Division BA—Ordre de Cour—Sur la lecture et l'enregistrement de la pétition annexée de la Louisiana National Bank, un créancier dans cette affaire, il est ordonné qu'une réunion des créanciers dans cette affaire soit convoquée pardevant N. B. Trist, notaire en la ville de la Nouvelle-Orléans, le lundi 12me jour de mars 1888, à 11 heures a.m., dans le but d'élire un syndic définitif pour remplir la vacance causée par la mort de Joseph H. Oglesby, et de voter sur toutes autres affaires qui leur seront soumises à la dite réunion.
Nouvelle-Orléans, 3 février 1888.
Signé, W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
5 fév—5f au 11 mars

Succession de William Muller.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 22,307—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Caroline Muller, tutrice naturelle administrant cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la cour.
W. J. McGEEHAN, Greffier.
16fév—16 21 25

VENTES A L'ENCAN.

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

SANS LIMITE
CINQ MAISONS DOUBLES.
Vis-à-vis l'Eglise Ste-Anne.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, Encanteur—Bureau: 46 rue Royale,—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère publique:

Cinq lots de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans l'îlet borné par les rues **St-Philippe, Dumaine, Roman et Prieur**, désignées par les numéros municipaux 280, 282, 284 et 286 **rue St-Philippe et 173 rue Roman**. Pour mesures correctes et détails voir les plans d'Edgar Pilie, à la Bourse des Encanteurs d'après lesquels plans les propriétés seront vendues et aussi voir les annonces dans le "Picayune".

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un et deux ans de crédit pour billets de l'acquéreur portant 8 0|0 d'intérêt par an du jour de la vente à parfait paiement, assurance et transfert de police et de toutes les autres clauses usuelles dans les actes de vente. L'acquéreur payant en sus du montant de son adjudication, les taxes de 1888, est tenu de faire un dépôt de 10 0|0 sur le montant de son adjudication au moment de la vente.

Actes de vente pardevant Alphonse Philipps, notaires, aux frais de l'acquéreur.
18 fév—

Propriétés de valeur améliorées dans les Premier et Troisième Districts.

Succession de Mme Julia Corrigan, femme de Thomas McDonough.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, No 22,302.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureaux No. 46 rue Royale—SAMEDI, 24 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse des Encanteurs**, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 15 février 1888, par l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "A" la propriété décrite ci-après pour le compte de la dite succession.

1° Un lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 509, anciennement îlet No 35, borné par les rues **St-Antoine, Bourbon, Urquhart et Villeré**; le dit lot est désigné par le No 11 sur un plan dressé par J. Pilié, 21 avril 1840, et déposé au bureau de L. T. Caire, notaire, comme No. 20 du livre de plans No 1, le dit lot mesure en mesure américaine 32 pieds de face à la rue **St-Antoine**, sur 127 pieds 10 pouces 5 lignes de profondeur.

Les améliorations connues par le No municipal 107 rue St-Antoine, comprennent une maison en bois à double corps de logis à un étage, ayant de la rue, avec quelque deux chambres et cabinets, cuisine, lieux d'aisance, etc., etc.

2° Un lot de terre avec les bâtisses qui s'y trouvent, situé dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 158, borné par les rues **Union, Kerlerec, Bourbon et Dauphine**, désigné comme un code par la propriété de M. M. [illegible] et de l'autre côté par la propriété de M. A. Bretonne, mesurant plus ou moins, environ 24 pieds de face à la rue Kerlerec sur 134 pieds de profondeur, les lignes contenant une façade parallèle jusqu'à une certaine profondeur, puis se terminant à une certaine distance de façon à former un point ou angle. Les améliorations comprennent les bâtisses connues par le numéro municipal 36 rue Kerlerec (anciennement Pax) ayant quelque huit chambres, un cabinet, lieux d'aisance et hydrant.

3° Un morceau ou une portion de terre, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 519 borné par les rues **Gravier, Commune, Johnson et Galvez**, [illegible] avant le No [illegible] sur un plan dressé par [illegible] le 20 avril 1849, déposé au bureau de D. I. McCall, ex notaire en cette ville, dans le dit lot mesure en mesure américaine 18 pieds 10 pouces de face à la rue **Gravier** sur 120 pieds de profondeur. Les améliorations comprennent un cottage en bois avec deux chambres et cuisine, petit hangar, puits, citerne, etc., connu par le No municipal 461 rue Gravier.

Conditions—Une moitié de l'enchère ou plus comptant, à l'option des acquéreurs, et la balance, s'il y en a, à douze mois de crédit avec 8 pour cent d'intérêt du jour de l'adjudication jusqu'à paiement avec pour frais d'avocat sur la dite balance à 5 pour cent par an à partir du jour de l'adjudication, en cas de procédures pour recouvrer le paiement de la dite portion de crédit de l'enchère, ladite garantie par trois billets au coupons au choix des acheteurs et garantis par hypothèque spéciale sur la propriété vendue, et par la clause d'assurance usuelle.

Actes de vente pardevant Marcel T. Ducros, notaire aux frais des acquéreurs.
15fév—18 25—[illegible] 21 mars

Dans l'affaire des mineurs Ducongé.
No 23,044.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau, 46 rue Royale—SAMEDI, 10 mars 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la **Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu d'un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 janvier 1888, dans l'affaire des mineurs Ducongé, et pour le compte des mineurs de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Une portion de terre, la partie du fond de la propriété désignée par le numéro municipal 171 rue Douane, ensemble avec les droits, voies, privilèges et servitudes qui y appartiennent, située dans le Deuxième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Douane, Bourbon, Dauphine et Bienville, à une distance de 76 pieds de la rue Douane et à une distance de 25 pieds 6 pouces de la dite rue Bourbon, 32 pieds 3 pouces 7 lignes de façade 9 pieds 6 pouces, 9 pieds 3 lignes de profondeur sur le côté le plus rapproché du fond du dit lot entre la propriété et la propriété des dits mineurs et conformément à un croquis de J. Bryan, voyer, annexé à un acte passé pardevant G. W. Christy, notaire, en date du 26 janvier 1888.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Chas. G. Andry, aux frais de l'acquéreur.
4fév—4 11 18 25—3 10 mars.

Propriété améliorée dans le Premier District.

Coin les rues Gravier et Galvez.

Succession de Lawrence Kenney.
Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—No 20,877.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR Encanteur—Bureau 46 rue Royale—SAMEDI, 25 février 1888, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à la **Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et le Commercial Place**, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable A. L. Tissot, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, daté le 18 janvier 1888, pour le compte de la dite succession la propriété décrite ci-après, à savoir

1° Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le premier district de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues **Gravier, Galvez, Perdido et Johnson**, désigné par le No 7 sur un plan dressé par [illegible] le 2 [illegible] 1867, déposé au bureau de W. [illegible], notaire public pour la dite ville. Le dit lot de terre formant le coin des rues **Gravier et Galvez**, et mesurant d'après le dit plan 30 pieds de face à la rue Galvez, sur une profondeur de 100 pieds, et faisant face à la rue **Gravier** et 100 pieds entre lignes parallèles. C'est la même propriété acheté par Alexandre Hanch, d'après un acte passé pardevant W. J. Castell, notaire public, le 11 avril, 1871.

Conditions—Une moitié ou plus comptant, la balance à un ou deux ans, à l'option de l'acquéreur, garantie par hypothèque spéciale et lien du vendeur; ensemble avec toutes les clauses usuelles ayant trait à l'assurance, au transfert avoué, frais et dépenses, etc. La partie à crédit du prix d'achat portera intérêt à 8 pour cent par an de la date jusqu'à paiement; l'acquéreur assumera le paiement des taxes pour l'année courante 1888.

Acte de vente pardevant Edward Blanchard notaire aux frais de l'acquéreur.
21 janv—21 28—fév 4 11 18 25

PAR VINCENT & CO.

ANNONCE JUDICIAIRE.
Propriété améliorée de valeur rue Félicité.

Théo. Lilienthal vs ses créanciers.

No 20,834 Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR VINCENT & CO. ALEX. LEVY, encanteur—SAMEDI, 10 mars, 1888, à midi à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, daté du 31 octobre, 1887, et d'un ordre amendé daté du 30 janvier, 1888, dans la même Cour dans l'affaire de la susdite insolvabilité, la propriété ci après décrite, savoir—

Un certain terrain et les améliorations qui s'y trouvent ainsi que tout ce qui y appartient, situé dans le plus haut district de cette ville, désigné par le numéro quinze dans le carré, borné par les rues Félicité, Camp, Chestnut et Ste-Marie sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, le 19 mars 1849, et déposé au bureau de J. Gilly, alors notaire en cette ville. Le dit terrain mesure 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de face à la rue Félicité sur une profondeur de 137 pieds 11 pouces sur la ligne du terrain No. 14, et 135 pieds 1 pouce et 2 lignes sur la ligne du lot No 16 et 27 pieds 2 pouces et 1 ligne de largeur dans le fond sur une allée de 10 pieds de largeur, en commun avec les autres lots du dit îlet et face à la rue Félicité.

Conditions comme suit, savoir:

Un quart ou plus comptant et le reste à un crédit d'un, deux et trois ans au moins au gré des acquéreurs et les paiements à crédit faits par des billets d'acquéreurs portant intérêt à raison de sept pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garantis par privilège et hypothèque sur la propriété qui sera vendue. L'acte ou les actes de vente contiendront les clauses de garanties relatives aux honoraires d'avocat en cas de procès, le transfert de police d'assurance, etc.

Actes de vente pardevant G. W. Christy, notaire aux frais des acquéreurs.

L'acquéreur doit assumer et payer les taxes de 1888.

Un dépôt de dix pour cent comptant sera requis après l'adjudication pour lier la vente.
8 fév—8 15 22 29—mars 10

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Mme Catherine Potthoff vs. ses créanciers—No 22,975—Ordre de Cour — Qu'une réunion des créanciers de Mme Catherine Potthoff soit convoquée et tenue pardevant W. O. Hart, notaire en cette ville, commençant le 14 février 1888, à 11 heures a. m., pour voter sur une application pour un répit de un, deux et trois ans, pour payer ses dettes en versements égaux et sans intérêt; que H. B. Bryan, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire, et dans l'intervalle et jusqu'à de nouveaux ordres de cette cour, que toutes procédures contre la personne et les biens de la dite Mme Potthoff soient suspendues.
Nlle-Orléans, 7 janvier 1888.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
10 janv—3f au 18 fév